

# COMPTE RENDU

## DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 JUILLET 2016

### **I. APPROBATION DU PROCES – VERBAL**

Le procès-verbal de la séance du 13 juin 2016 est approuvé à l'unanimité.

### **II. BATIMENTS – EQUIPEMENTS COMMUNAUX**

#### **II.1. Extension de la Maison de l'Enfance – Demande de réserve parlementaire**

Les services de l'Etat ont donné une suite favorable à la demande de financement, en notifiant le 6 juin dernier une aide financière de 120 260 €. La CAF, en revanche, a signifié qu'elle ne disposait plus des ressources suffisantes pour aider les projets relevant du fonds jeunesse.

Toutefois, il est décidé d'interroger Monsieur le Député de la circonscription afin d'examiner les possibilités de subvention au titre de la Réserve Parlementaire pour cette opération dont le coût total est estimé à 343 600 € HT

#### **II.2. Extension de la Maison de l'Enfance – Renouvellement de la demande d'aide déposée auprès de la CAF**

Par délibération du 11 avril 2016, il a été décidé de solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Maine-et-Loire une subvention pour le projet d'extension de la Maison de l'Enfance. Or, les services de la CAF ont fait savoir, le 1<sup>er</sup> juillet dernier, que l'ensemble des dossiers du département éligibles sur le Fonds Jeunesses avaient été rejetés en l'absence de crédits disponibles.

Néanmoins, cette position pourrait être revue, si d'ici la fin de l'année la CAF départementale parvient à négocier avec la caisse nationale de nouvelles lignes de crédits.

#### **II.3. Restructuration de l'ancienne école du Manoir – Demande de réserve parlementaire**

Le maire est autorisé à solliciter auprès des sénateurs du Maine-et-Loire une subvention au titre de la Réserve Parlementaire pour cette opération dont le coût est estimé à 334 000 € HT.

### **III. URBANISME – VOIRIE - ENVIRONNEMENT**

#### **III.1. Création d'une unité de méthanisation de matière organique à La Séguinière**

Par arrêté DIDD-2016 n°112 du 11 mai 2016, Madame le Préfet de Maine-et-Loire a ouvert une enquête publique en mairie de La Séguinière du 9/6 au 9/7/2016 au sujet du projet de création d'une unité de méthanisation de matières organiques, situé au lieu-dit « Les Garennes » sur le territoire communal.

Conformément à l'article 9 de l'arrêté précité le conseil municipal de la commune de La Séguinière et celui des communes concernées par le rayon d'affichage et l'épandage de digestat sont appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation, dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Considérant l'intérêt de favoriser l'émergence des énergies dont le renouvellement naturel est assez rapide pour qu'elles puissent être considérées comme inépuisables à l'échelle du temps humain, les élus ont émis un avis favorable à la demande présentée par la SAS BIO-METHANE-SEG en vue de procéder à la création d'une unité de méthanisation de matières organiques, située au lieu-dit « Les Garennes » à La Séguinière.

#### **III.2. Convention pour l'accueil d'un stagiaire aux services techniques**

Depuis la rentrée de septembre 2008, la commune se porte régulièrement candidate pour accueillir au sein des services techniques un lycéen en contrat d'apprentissage. Cette possibilité offerte en matière de recrutement permet d'accueillir des jeunes travailleurs et de les former professionnellement.

Pour la prochaine année scolaire, le choix s'est porté sur la candidature d'un élève inscrit en classe de seconde professionnelle à la Maison Familiale Rurale « Institut rural des Muges » à Beaupréau ; Monsieur le maire est autorisé à signer la convention correspondante.

### **III.3. Consultation pour la démolition d'une maison rue du Paradis**

Par décision du 8 décembre 2014, l'assemblée délibérante communale a décidé d'acquérir par préemption une propriété bâtie, rue du Paradis. Cette acquisition représentait une opportunité foncière permettant de désenclaver à terme un espace situé au cœur de l'agglomération et idéalement placé pour l'implantation d'une opération de logements locatifs.

Ce bien, en très mauvais état, est donc destiné à être démoli et un diagnostic visuel a été établi par un bureau d'études pour en étudier la faisabilité.

Une consultation va être lancée pour la démolition, le désamiantage et la reprise des murs mitoyens de la maison sise 62 rue du Paradis. Les entreprises spécialisées seront invitées à remettre une offre avant le 26 août 2016. Le choix du titulaire sera fait lors de la séance du 12 septembre 2016.

### **III.4. Bilan des acquisitions et des ventes – Année 2015**

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les collectivités territoriales délibèrent chaque année sur le bilan des acquisitions, échanges et cessions immobilières.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance, prend acte du bilan des acquisitions et ventes réalisées par la commune au cours de l'année 2015.

## **IV. ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES**

### **IV.1. Modification du temps de travail d'agents à temps non complet**

Pour deux agents, employés au restaurant scolaire, il est proposé de caler au plus juste leur durée hebdomadaire de travail sur le temps effectivement réalisé notamment depuis la réorganisation de la pause méridienne et la mise en place de TAP. Le temps de travail des postes en question sera augmenté respectivement de ½ heure et de 2 heures par semaine.

### **IV.2. Remplacement de congés maternité au secrétariat de mairie**

Deux agents titulaires à temps partiel et non-complet seront en congé maternité : pour l'une du 6 août au 5 décembre 2016 et pour l'autre du 15 septembre 2016 au 15 avril 2017.

Pour pallier ces absences, il est décidé de créer un emploi d'agent non titulaire du 1er juillet 2016 au 15 avril 2017. L'agent recruté sera employé à 80% en juillet et août afin de pouvoir achever un remplacement en cours dans une autre collectivité puis, à compter de septembre il lui sera proposé un temps plein.

### **IV.3. Remplacement d'arrêts maladie longue durée au restaurant scolaire**

Le comité médical a donné une suite favorable à la demande d'arrêts maladie longue durée sollicité par des agents en poste au restaurant scolaire.

Face à cette situation et considérant le départ à la retraite en 2017, d'un des deux agents concernés, il a été décidé de recruter un nouveau responsable de cuisine à compter de la rentrée scolaire prochaine.

### **IV.4. Temps Indemnité de gardiennage de l'église pour l'année 2016**

Le Ministre de l'Intérieur communique le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales. En 2016, l'application de la règle de calcul conduit au maintien du montant fixé en 2015, soit : 119,55 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

### **IV.5. Soutien aux projets de Maisons d'Assistants Maternels**

Même si l'accueil de la petite enfance est une compétence facultative des collectivités locales, depuis une vingtaine d'années, beaucoup se sont lancées dans une politique ambitieuse, soutenue par l'Etat. Le coût d'une place en crèche est cependant très élevé, il est estimé en France à 34 000 euros par berceau.

Les familles plébiscitant, pour certaines, l'accueil collectif, d'autres structures ont vu le jour ces dernières années pour pallier la baisse des moyens des collectivités locales ; c'est notamment le cas des Maisons d'Assistants Maternels (MAM).

La commune a participé à l'installation d'une première MAM sur la commune, « Graine de Malice » et a été plus récemment sollicité par d'autres assistantes maternelles pour un soutien financier à l'occasion de plusieurs projets de MAM.

Le conseil décide en conséquence de fixer les conditions dans lesquelles la commune apporte son aide à la création d'une maison d'assistants maternels sur le territoire communal et adopte, à cet effet, le règlement de participation financière proposé par la commission Action Sociale et Affaires Scolaires.

#### **IV.6. Subvention exceptionnelle pour la création d'une association d'assistantes maternelles**

Les assistantes maternelles qui participent aux temps de rencontres proposés à la Maison de l'Enfance, pour les enfants de 0 à 4 ans ont décidé de créer leur propre association, il y a quelques semaines. A compter de la rentrée scolaire prochaine, les Matinées Récréatives ne relèveront plus de la responsabilité du CALS.

Pour aider au démarrage de cette nouvelle association, le conseil décide de verser une subvention exceptionnelle de 500 euros.

#### **IV.7. Rapport Intervention musicale en milieu scolaire – Année 2016/2017**

L'école publique « Marcel Luneau » de La Séguinière a sollicité la possibilité de travailler en partenariat avec un intervenant en milieu scolaire du Conservatoire de Musique de Danse et d'Art dramatique du Choletais pour une classe de maternelle. Cette initiative, qui a reçu un avis favorable de l'Inspection de l'Education Nationale et des différentes commissions chargées d'étudier les dossiers, consiste à mener à bien un projet pédagogique dont le thème est : « Les petits chasseurs de bruits ».

Une convention sera passée avec la Communauté d'Agglomération du Choletais pour cette prestation dont le coût s'élève à 1 815 €.

#### **IV.8. Union d'associations pour personnes âgées – Représentant du conseil municipal**

La maison d'accueil de La Séguinière envisage de mutualiser certaines actions avec deux autres structures : l'EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) Nazareth à Cholet et l'association Santé Services Choletais.

Pour asseoir juridiquement le rapprochement des trois structures, il est nécessaire de constituer une association régie par la loi du 1er juillet 1901. Des statuts en cours d'élaboration définiront la composition de la nouvelle association dénommée : « Association de Mutualisation Médico Sociale du Choletais ».

Monsieur Thierry MANTAULT est désigné pour représenter le conseil municipal de la commune de La Séguinière au sein de cette nouvelle association.

#### **IV.9. Déplacement du conseil municipal**

Le voyage d'études proposé aux conseillers municipaux cette année sera la visite du Sénat. Il est prévu d'organiser ce déplacement le mardi 11 octobre prochain.

### **V. RAPPORTS DE COMMISSIONS ET DE REUNIONS DIVERSES**

#### **V.1. Guy BARRÉ :**

Informe que par arrêté du 6 juin 2016, Mme la Préfet de Maine et Loire a accordé à la commune de La Séguinière une subvention de 120 260 € au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour le projet d'extension de la Maison de l'Enfance.

Une aide financière de 6 723,60 € a également été notifiée par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour l'acquisition d'une désherbeuse à eau chaude.

Ces bonnes nouvelles sont atténuées par l'augmentation en 2016 du FPIC (Fonds national de Péréquation Intercommunal et Communal) communiqué par les services préfectoraux début juin. L'ensemble intercommunal (communes + CAC) est contributeur à ce fonds pour un montant total de 1 426 898 €. La Séguinière subira un prélèvement de 33 643 € (29 000 € budgétés) soit une augmentation de 55% par rapport à 2015 (21 674 €).

Enfin, M. BARRÉ fait savoir que la CAO s'est réunie le 8 juillet en présence de l'architecte et de l'économiste du projet de restructuration de l'ancienne école du Manoir pour prendre connaissance des offres reçues pour ce marché. Les devis seront examinés par le maître d'œuvre puis ils repasseront devant la commission le 2 septembre à 11h00 pour un avis définitif et un classement. Le conseil municipal sera chargé d'attribuer le marché le 12 septembre prochain.

## **V.2. Yolaine BOSSARD :**

Fait le point sur certains sujets intéressant la commission qu'elle préside :

Lors de la commission environnement de la CAC du mardi 28 juin, les sujets concernant la préservation des ressources de l'eau au barrage de Ribou et au captage de La Rucette ont été discutés.

Lors de l'assemblée générale du SMAEP (Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable) des eaux de la Loire, il a été signalé les changements de représentativité au sein de l'assemblée délibérante du syndicat en raison des fusions de communes. Le nombre des élus a diminué du fait de la création de communes nouvelles.

Le pédibus continue l'année prochaine, l'accompagnement étant assuré par les parents et les retraités. La prochaine réunion aura lieu le mardi 30 août à 18h30 à la mairie.

L'association de pêche « Sauvegarde de la Moine » organisait son concours de pêche suivi d'un pique-nique familial le samedi 2 juillet..

Le comité consultatif du restaurant scolaire s'est réuni le jeudi 23 Juin. La diététicienne était présente pour cette dernière réunion de l'année scolaire. Elle a donné une analyse détaillée des repas de l'année. L'équilibre est assez bon dans l'ensemble. Pour répondre aux questions des parents, une porte-ouverte est prévue le samedi 1er octobre, au restaurant scolaire.

Un nouveau composteur de 5m<sup>3</sup> a été installé à la mi-juin près du restaurant scolaire.

A noter que les animateurs du service gestion des déchets de la CAC seront présents pour une intervention pédagogique auprès des enfants le vendredi 9/9 et le mardi 13/9.

Le marché est maintenu pendant les vacances estivales. La poissonnerie COLLINEAU sera finalement présente tout l'été sauf les mercredis 17 et 24 Août. La maison RICHOU, fruits et légumes, sera pour sa part présente tout l'été. Le 7 septembre sera la date de reprise pour les autres commerçants.

Mme BOSSARD rappelle que l'Office de Tourisme du Choletais lui a confié la préparation, le guidage et les commentaires de la Rencontre Végénature organisée aux jardins partagés du Moulin de la Cour, le vendredi 12/8 de 15h00 à 16h00.

## **V.3. Serge GUINAUDEAU :**

Fait part des différents travaux en cours et sujets évoqués lors de la commission du 30 juin :

- Une consultation a été lancée pour le remplacement de menuiseries extérieures sur 3 bâtiments communaux (mairie, presbytère, bureau de Poste).
- Réalisation durant l'été du programme voirie confié à l'entreprise EUROVIA comprenant les travaux suivants : enrobé de la rue Pierre de Coubertin, enrobé d'une partie de l'avenue Abbé Chauveau et la mise aux normes du quai bus, enrobé sur la VC8 (de la Pétonnière à la Grenouillère)
- Etat d'avancement de la construction des 4 logements locatifs Sèvre Loire Habitat impasse de la Forêterie,
  
- Mise en service de la désherbeuse à eau chaude par les services techniques,
- Installation du nouveau composteur,
- Réflexion sur la création d'une liaison entre le boulodrome et la salle de Coubertin
- Projet d'installation de corbeilles de tri sélectif à l'Arceau et de sèche main à air pulsé à la salle des fêtes.

## **V.4. Philippe BOUCHET :**

Fait part des sujets suivants :

- Le 18/06/2016 a eu lieu la remise des prix du concours « Fleurir ma ville à Cholet ». La commune de la Séguinière a été visitée par le jury régional en 2014. Les visites étant effectuées tous les 3 ans, c'est donc en juin ou juillet 2017 que le jury passera à nouveau à La Séguinière. Un dossier de candidature sera remis lors du passage. A l'issue de cette visite une fleur supplémentaire et/ou un prix régional pourront nous être attribués.

- Le 19/06/2016 était organisé la « Fête de l'école privée ». Merci à Sang et Julie pour les photos qui sont disponibles sur le site internet.
- Le 23/06/2016 se tenait le Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme du Choletais.
- Les équipes de jeunes de basket U15, U17 et U20 ont été reçu à la mairie, le 24/6/2016, pour leurs bons résultats dans la saison 2015 – 2016. Toutes les photos sont sur le site.
- Le 25/6/2016 a été inauguré le circuit Art et Chapelles en Anjou en présence de l'artiste NAM exposant à cette occasion. Les photos sur le site.
- Le concours annuel de poulains et chevaux de trait Breton et Percheron avait lieu à la Fière le 25/6/2016. Ce concours permet à une vingtaine de propriétaires des Mauges de présenter une centaine de juments, poulains et étalons à un jury de professionnels mais aussi au grand public. Les résultats et photos sont disponibles sur le site internet.
- Toujours le 25/6/2016 était organisée la fête de l'école publique. Merci à Charly MULLOT pour sa participation aux photos à regarder sur le site internet.
- Le 17/8/2016 aura lieu la réception des jeunes footballeurs du stade de Caen dans le cadre du 25ème tournoi Carisport à la mairie.

#### **V.5. Agnès BRUCHE :**

Informe que la commission Culture, Sport, Loisirs a validé la prochaine saison culturelle. Le programme et les tarifs seront officiellement arrêtés par le conseil municipal à la rentrée.

Beaucoup d'assemblées générales ont eu lieu en cette fin de saison. Le Théâtre, le Volley, les Ségui'Singers, le Basket, la Gym, le Tennis de table, le Foot, la Poterie, les Séguiwest, la Danse roll and CO. Dans l'ensemble, les bilans des associations sont satisfaisants, il n'y a pas de gros problèmes.

La réunion annuelle avec les associations utilisatrices de l'espace Coubertin, de l'Arceau et de la Garenne a eu lieu récemment. Cette réunion a été l'occasion de faire le point avec chaque association et de définir des éventuels travaux à faire dans les locaux qui leur sont attribués.

D'autre part, comme chaque année, les associations sont venues réserver les créneaux d'occupation des salles. Cette réunion s'est déroulée dans la bonne humeur et Agnès BRUCHE remercie toutes les associations qui ont fait l'effort de s'organiser entre elles.

### **VI. AFFAIRES DIVERSES**

#### **VI.1. Décisions prises par délégation du conseil municipal – Droit de préemption urbain**

Monsieur le maire informe qu'il n'a pas fait usage du droit de préemption de la commune à l'occasion des ventes d'immeubles situés :

Nom du propriétaire	Adresse de l'immeuble vendu	Acquéreur	Superficie du bien
S.T.A	Les Jardins de la Moine-Lot n°19	MACE-JOSEAU	426 m <sup>2</sup>
S.T.A	Les Jardins de la Moine-Lot n°29	KAVAK	488 m <sup>2</sup>
S.T.A	Les Jardins de la Moine-Lot n°9	ASI	354 m <sup>2</sup>
S.T.A	Les Jardins de la Moine-Lot n°26	AYDOGDU	442 m <sup>2</sup>
S.T.A	Les Jardins de la Moine-Lot n°30	AYDOGDU	484 m <sup>2</sup>
HAYEE	1 avenue de Rome	RAUTUREAU	707 m <sup>2</sup>
AYDOGDU	35 rue d'Amsterdam	CHAUVIRE	572 m <sup>2</sup>

#### **VI.2. Prochaine réunion**

La prochaine séance aura lieu le lundi 12 septembre à 20h30.